

**CENTRE INTERNATIONAL DE FORMATION  
A L'ENSEIGNEMENT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LA PAIX**

fondé par l'Association mondiale pour l'Ecole instrument de paix (**EIP**)  
ONG dotée du statut consultatif auprès de l'Ecosoc, de l'UNESCO,  
de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples  
et du Conseil de l'Europe

## **Rapport**

sur la  
**5ème Session africaine de formation**  
**à l'éducation aux droits de l'homme et à la paix**  
**pour les enseignants des écoles primaires et secondaires du Mali**

Bamako, du 25 février au 3 mars 2001

### **TABLE DES MATIERES**

	<u>Pages</u>
<b>I. INTRODUCTION</b>	2 - 7
1.1. Objectifs de la 5ème session	
1.2. Programme	
1.3. Ateliers pédagogiques	
1.4. Mise en oeuvre	
1.5. Matériel écrit	
<b>II. ENCADREMENT PEDAGOGIQUE</b>	7 - 8
<b>III. PARTICIPANTS</b>	8
<b>IV. EVALUATION</b>	9
6.1. Assiduité des participants	
6.2. Satisfaction des participants	
<b>V. SUIVI</b>	9
7.1. Questionnaire et plan d'action	
<b>VI. CONCLUSIONS</b>	10
<b>VI. REMERCIEMENTS</b>	10

## I. INTRODUCTION

Depuis 1988, le CIFEDHOP organise des sessions régionales africaines de formation à l'éducation aux droits de l'homme en Afrique pour les enseignants des écoles primaires, secondaires et professionnelles ainsi que pour les représentants d'ONG (syndicats d'enseignants, militants des droits de l'homme) qui travaillent dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'homme. La première session de formation s'est tenue en Guinée-Conakry, en août 1988, la deuxième au Togo, en mars 1990, la troisième au Niger, en octobre 1995 et la Quatrième au Bénin, en 1997.<sup>1</sup>

En novembre 2000, la Directrice du CIFEDHOP s'est rendue au Mali pour rencontrer :

- les autorités maliennes ;
- des enseignants et des ONG impliqués dans la promotion des droits de l'homme ;
- visiter les structures d'accueil existant à Bamako pour la tenue de la session.

Cette visite a été organisée par Néguedougou SANOGO, ancien participant à la session internationale à Genève en 1998, Représentant de l'EIP au Mali et formateur à l'Institut national pédagogique à Bamako. En collaboration avec le Ministère de l'éducation, il a été chargé :

- de procéder à la sélection des candidats des 8 régions du Mali en tenant compte des critères du CIFEDHOP ;
- de proposer des intervenants maliens.

### 1.1. Objectifs de la 5<sup>ème</sup> Session

Les objectifs de la 5<sup>ème</sup> Session africaine ont visé à :

- proposer aux participants des exposés présentés par des spécialistes leur permettant d'acquérir des connaissances de base sur les droits de l'homme, notamment ceux contenus dans la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, qui présentent un intérêt particulier pour les enseignants africains : droits de l'enfant, droits de la femme, démocratie et développement ;
- approfondir et développer les thèmes traités dans les exposés, par une discussion consécutive, avec chaque intervenant ;
- clarifier les concepts et les termes juridiques en contrôlant leur bonne compréhension ;
- présenter de nombreuses publications, manuels, matériels divers, méthodes et expériences d'enseignement des droits de l'homme ;
- offrir à chaque participant les textes de référence essentiels pour leur permettre ultérieurement de développer des activités de promotion des droits de l'homme ;

---

<sup>1</sup> Voir, *Recueils des sessions et Vues d'Afrique no 1 et 2.*

- proposer une approche interdisciplinaire des droits de l'homme, pour satisfaire une audience variée et ayant des niveaux de connaissance différents, allant du néophyte à la personne ayant certaines connaissances théoriques ou concrètes des droits de l'homme;
- de manière générale, encourager le développement de l'éducation aux droits de l'homme dans l'éducation formelle et informelle.

## 1.2. Programme

Le programme de la session était structurée en trois volets spécifiques. Le premier volet était consacré aux aspects juridiques. Les instruments de protection des droits de l'homme fournissent des repères solides pour voir ce qui est garanti dans les faits et comment cela est garanti. Car, dans ce processus de “dire le droit” et d'élaborer des procédures d'application, ce qui pourrait se limiter à de simples questions abstraites s'enracine dans la réalité, même quand cela se fait imparfaitement. L'éducation aux droits de l'homme, au-delà d'un grand débat sur les valeurs morales de la société, doit permettre à l'enseignant de connaître ces droits, de comprendre comment ils fonctionnent, quelles en sont les prémisses, quels sont leur développement, quelles sont les voies et moyens d'assurer leur respect réel <sup>1</sup>.

L'introduction aux termes et concepts a porté sur la maîtrise des notions suivantes :

- une introduction aux notions de base; droits naturels et droit positif; composition d'un droit; titularité, substantialité et justiciabilité; typologie des mises en oeuvre;
- un approfondissement sur la portée et les limites du droit international des droits de l'homme et sur le fonctionnement des organes de protection. En outre, ont été également abordé : le fonctionnement de la Commission des droits de l'homme et de sa Sous-Commission, les Comités conventionnels, l'apport du droit international des droits de l'homme et ses perspectives d'évolution et d'application dans la réalité.

Par ailleurs, les participants ont pu bénéficier d'une étude faite spécialement à leur intention. Il s'agit d'un document élaboré par le CIFEDHOP portant sur les engagements internationaux des Etats africains en matière de droits de l'homme. Ce document leur a permis d'avoir une idée précise de la position de chaque Etat en la matière : conventions ratifiées, réserves émises et adhésion aux mécanismes de suivi des Nations Unies <sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir, Document de travail : *notions de base sur les droits fondamentaux*, Y. Lador, février 2001.

<sup>2</sup> Voir, *Les droits de l'homme en Afrique : état des engagements internationaux*, R. babadji, février 2001.

Le deuxième volet était consacré à des échanges et des débats ayant pour but général de dégager les problématiques soulevées par les thèmes à l'étude. La tenue d'un débat inaugural et de tables rondes allait dans ce sens puisque les sujets qui furent abordés avaient pour objectif de susciter la réflexion autour de questions de nature diverse (sociales, politiques, culturelles, économiques, etc.) dont le milieu scolaire ne saurait faire l'économie (voir programme à l'Annexe I).

Le troisième volet fut consacré aux travaux d'application pédagogique dans le cadre d'ateliers réservés à cette fin et qui se sont déroulés en 3 phases :

**1<sup>ère</sup> phase d'exploration** : familiariser les participants avec les instruments juridiques internationaux.

**2<sup>ème</sup> phase d'appropriation** : placer les participants en situation d'expérimenter des situations et d'analyser des cas relatifs à l'éducation aux droits de l'homme.

**3<sup>ème</sup> phase d'intégration** : définir des approches qui favorisent une éducation aux droits de l'homme.

### **1.3. Ateliers pédagogiques**

#### **1.3.1 le droit à l'éducation**

animé par Ramdane Babadji

Les participants ont reçu un recueil comprenant divers documents sur le droit à l'éducation : extraits de conventions internationales, extraits de rapports des Nations unies, extraits de publications spécialisées traitant de l'éducation. <sup>1</sup>

A l'issue de la lecture de ces documents et, à la lumière des enseignements des séances précédentes, ils devaient tenter de répondre aux questions suivantes :

- de quel droit s'agit-il ?
- quel contenu pour l'éducation ?
- quelles finalités pour l'éducation ?

---

<sup>1</sup> Voir, Document de travail : *Autour du droit à l'éducation*, R. Babadji, février 2001.

Le but était d'amener les participants à découvrir la fragilité de ce droit mais que le contenu de l'éducation était plus ou moins bien prévu par les textes internationaux en la matière et que le débat n'est pas clos sur la question de savoir s'il faut "fabriquer" des consommateurs ou former des citoyens.

Les autres ateliers pédagogiques visaient à sensibiliser les participants à l'intérêt d'une approche participative et de les amener à s'interroger sur les différentes pratiques pédagogiques susceptibles de favoriser une culture des droits de l'homme.

### **1.3.2 les droits de la femme**

animé par Maïmouna Tankoano, professeur de philosophie à Ouagadougou (Burkina Faso)

#### Objectifs

- Définir les différents types de violence faites aux femmes ;
- analyser les causes et les conséquences sur la santé des femmes (mutilations sexuelles) ;
- identifier les moyens existant de prise en charge et d'assistance à apporter aux femmes.

### **1.3.3. La convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**

atelier animé par Saliou Sarr, professeur d'histoire à l'école normale de Thiès (Sénégal).

#### Objectifs

- Appréhender le terme discrimination ;
- s'approprier le contenu de chaque article par l'échange et la coopération ;
- identifier une ou plusieurs formes de discrimination à l'égard de la femme à travers des études de cas ;
- proposer des voies de solution en vue de modifier positivement les situations décrites.

### **1.3.4. Tolérance, résolution non violente des conflits et éducation multiculturelle**

atelier animé par Gabriel Siakeu, professeur d'histoire et de géographie au Lycée d'Ekounou (Cameroun).

#### Objectifs

- Comprendre les notions de tolérance, de résolution non violente des conflits et d'éducation multiculturelle;
- trouver les voies et moyens de renforcer la pratique de ces notions entre les peuples africains;
- à partir de cette réflexion, opérer un retour vers les instruments juridiques pour formaliser la réflexion et légitimer la pratique pédagogique.

### **1.3.5. Education multiculturelle et lutte contre les préjugés**

atelier animé par Saliou Sarr

#### Objectifs

- Prendre conscience des préjugés et des stéréotypes qui accentuent les différences entre les communautés culturelles ;
- identifier des attitudes, des comportements et des actions pour y remédier en classe et dans la communauté.

### **1.3.6. Education civique**

atelier animé par Gabriel Siakeu

#### Objectifs

- Stimuler et renforcer l'intérêt de l'enfant vis-à-vis du milieu qui l'entoure ;
- respecter les principes de la démocratie ;
- valoriser le sens de la responsabilité ;
- respecter les droits de l'homme et du citoyen ;
- respecter la propriété privée et le bien commun ;
- susciter le désir et la volonté de participer au développement de la communauté en tenant compte de toutes les entités nationales.
- aider à participer à l'élaboration des décisions, mais aussi à la prise des décisions.

### **1.3.7. Elaboration d'un plan d'action**

atelier animé par Maïmouna Tankoano et Monique Prindezis

#### Objectifs

- Identifier une situation qui peut faire obstacle au respect des droits de l'homme ;
- formuler un objectif à atteindre pour améliorer cette situation ;
- décrire l'action ou l'activité à mener et le type de public auquel elle s'adresse ;
- identifier des personnes ou des groupes pour réaliser l'action ou l'activité à mener ;
- formuler les moyens d'évaluation des activités ;
- mentionner les effets démultiplicateurs de l'activité.

#### **1.4. Mise en oeuvre**

Depuis 1998, le CIFEDHOP a entrepris des recherches de financement auprès des institutions intergouvernementales (Bureau du Haut Commissariat aux droits de l'homme, Commission européenne, Agence intergouvernementale de la Francophonie, Unesco) pour financer la participation d'enseignants d'Afrique francophone à la 5<sup>ème</sup> session régionale. Ces recherches de fonds s'étant révélées infructueuses, la décision d'organiser la 5<sup>ème</sup> session pour des enseignants maliens en provenance des 8 régions du pays a été prise en accord avec la DDC.

Grâce à subvention de la DDC, la Cinquième Session a pu se dérouler dans de bonnes conditions.

#### **1.5. Matériel écrit**

Une importante documentation a été donnée à chaque participant. Chaque sujet, traité dans le cadre des exposés ou des groupes de travail, a été introduit par plusieurs documents, qui ont été distribués à l'ensemble des participants (voir liste des documents distribués à l'Annexe II).

## **II. ENCADREMENT PEDAGOGIQUE**

Durant toute la semaine, 7 animateurs de l'équipe pédagogique internationale du CIFEDHOP, tous d'anciens participants aux Sessions internationales ont présenté des communications sur les thèmes à l'étude, assuré l'encadrement des participants, animé les tables rondes et répondu aux demandes d'information complémentaire relatives aux contenus et aux approches pédagogiques durant les travaux.

Les ateliers ont été animés par l'équipe pédagogique africaine du CIFEDHOP, responsables des sections nationales de l'Ecole instrument de paix (EIP) en Afrique qui ont participé à l'ensemble des travaux de la Session. Le travail de cette équipe a été remarquable tant du point de vue du contenu que de la diversité des approches et des méthodes pédagogiques qu'ils ont présentées. Il est à souligner que les animateurs africains ont une parfaite maîtrise des instruments juridiques relatifs aux droits de l'homme et une grande expérience en matière d'éducation aux droits de l'homme dans leur pays.



Aux travaux de l'équipe pédagogique, se sont ajoutées les interventions de 7 intervenants maliens portant sur des sujets relatifs aux thèmes de la Session.

### **III. PARTICIPANTS**

Ont participé à la Session : 46 enseignants et formateurs de formateurs des 8 régions du Mali.

### **IV. PARTICIPANTS**

#### **4.1. Assiduité des participants**

La participation et l'assiduité des participants à l'ensemble de la session ont été irréprochables. Ils ont fait preuve d'une grande soif d'apprendre et ont pu pleinement profiter de la possibilité d'échanger des expériences avec tous les autres participants. Le travail de l'équipe pédagogique a été très apprécié et a contribué à la réussite de la Session. Tous les participants/es ont donc reçu un "Certificat de participation" (voir Annexe III).

#### **4.2. Satisfaction des participants**

Selon l'évaluation pédagogique effectuée le samedi matin sur l'ensemble de la session, plus de 90% des participants ont été satisfaits de la formation juridique et pédagogique qu'ils ont acquise durant la session. Au niveau des commentaires relevés, la même satisfaction est exprimée avec beaucoup de chaleur et de sincérité; cependant certains estiment trop brève la durée de la session et souhaiteraient que les ateliers fassent l'objet de deux semaines de travaux pour leur permettre de communiquer et d'échanger davantage en vue d'une meilleure maîtrise des contenus relatifs aux droits de l'homme. Enfin, la plupart des participants ont mentionné qu'ils mettraient en application ces acquis dans l'intérêt de leurs élèves et des populations rurales.

### **V. SUIVI**

#### **5.1. Questionnaire et plan d'action**

Tous les participants ont reçu, avant la Session, un questionnaire pour évaluer leurs connaissances et leurs pratiques dans le domaine des droits de l'homme. Un deuxième questionnaire leur sera envoyé dans les prochains six mois. L'analyse des données

fournies permettra d'assurer un suivi aux activités d'éducation aux droits de l'homme qu'ils vont réaliser. Par ailleurs, le plan d'action qu'ils ont élaboré par groupes régionaux nous permettra de procéder à une évaluation en 2002.

## **VI. CONCLUSIONS**

Les conclusions qui peuvent être tirées de cette session concernent le pays hôte, les participants et le CIFEDHOP.

1) S'agissant du pays hôte, il semble bien, au vu d'un certain nombre d'éléments, qu'il va s'engager dans la mise en application d'une éducation aux droits de l'homme en l'intégrant dans les programmes scolaires.

2) S'agissant des participants, l'évaluation de la session à laquelle ils ont procédé montre de manière indubitable que, pour beaucoup d'entre eux, ce fut une découverte : découverte de nouveaux concepts, de nouvelles méthodes et de nouvelles perspectives dans leur travail avec leurs élèves et au sein de leurs ONG.

3) Pour le CIFEDHOP, les conclusions sont également positives. Il a acquis la certitude de l'utilité et de la pertinence de sa démarche. Il est également conforté dans l'idée que la continuation de ses programmes de formation en Afrique sont porteuses d'espoir et bénéfiques aux populations.

## **VII. REMERCIEMENTS**

Nous remercions les intervenants et les animateurs de l'équipe pédagogique pour leur collaboration, pour la qualité de leurs contributions et pour la somme de travail qu'ils ont bien voulu consacrer à la préparation de leurs exposés.

Enfin, nous remercions le Ministère de l'éducation, l'Institut pédagogique national du Mali, et plus particulièrement M.Néguédougou SANOGO et la Direction du développement et de la coopération du Département fédéral des affaires étrangères d'avoir contribué au succès de cette 5<sup>ème</sup> Session.

Monique PRINDEZIS  
Directrice

